

QUESTIONS ET RÉPONSES ET DEUXIÈME MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS N^o FIN-993202-2013-07-31

Report de la date limite pour le dépôt des propositions

Veillez noter que la date limite pour le dépôt des propositions a été reportée au mardi 6 août prochain, à 14 h, heure avancée de l'Est.

Clarification : Titulaire

La phrase suivante est supprimée de la page 1 de la demande de propositions initiale :

Le titulaire actuel peut soumettre une proposition en réponse à la présente demande.

Les renseignements concernant l'entreprise titulaire sont donnés uniquement à titre d'information.

La présente invitation à soumissionner est ouverte aux soumissionnaires de l'ensemble du Canada.

Q3) De quelle façon le ministère des Finances entend-il gérer la période transitoire, à supposer qu'il retienne les services d'un nouveau fournisseur? Estime-t-il pouvoir achever la transition à temps pour le 1^{er} septembre prochain? Ses employés auront-ils le temps de recevoir la formation nécessaire advenant l'acquisition d'un nouveau système?

R3 : Le cas échéant, le ministère des Finances estime avoir le temps d'opérer la conversion des données sur la circulation et de former son personnel. Sa bibliothèque est de petite taille et le volume de circulation est faible.

Le chargement des fichiers relatifs aux 16 000 éléments de sa collection pourrait prendre un certain temps. S'il y a lieu, le nouveau fournisseur nous donnera des informations concernant le processus de transition des fichiers.

En ce qui concerne la formation, la majorité des systèmes de bibliothèque intégrés étant très semblables, il devrait être assez simple d'en apprendre le fonctionnement. Au besoin, le personnel du ministère des Finances sera disponible pour des heures de formation supplémentaires, pendant la période transitoire.

Q4) Pourriez-vous confirmer l'estimation du budget pour ce besoin?

R4 : Le ministère des Finances a prévu un budget de 25 001 \$ à 100 000 \$ sur la période contractuelle de trois ans s'étalant du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2016.

Q5) Est-il nécessaire que les serveurs soient situés au Canada?

R5 : Oui. Le ministère des Finances exige que la base de données soit hébergée par des serveurs situés au Canada.